



Aide sur un statut association ou micro entreprise

Par **Mari1973**, le **11/08/2011** à **15:03**

Bonjour,

J'ai un projet d'école de spectacles pour enfants que je souhaite présenter à la mairie d'une petite ville. Pour réaliser ce projet j'ai besoin d'une salle de répétition et de cours (à petit cout de location), du prêt de la salle de spectacle de cette ville, photocopieuse pour pub spectacle etc....

Je souhaite percevoir un salaire de mon activité.

J'ai un problème sur le statut à choisir. Dois je faire une association ??Mais comment percevoir mon salaire? Les associations sont à buts non lucratif, dans ce cas où vont aller les bénéfices??Pourrais je m'en servir pour les costumes???

Ou dois je faire une micro entreprise???dans ce cas là je ne bénéficierai pas d'aide de la mairie??

Merci de me renseigner, en détail (car je ne connais strictement rien dans les statuts!) sur la marche à suivre pour le statut.

J'ai suivi un stage à la chambre des commerces sans plus de réponses, hélas.

MERCI BEAUCOUP

Mari

Par **mimi493**, le **11/08/2011** à **15:05**

Une association n'est pas là pour remplacer le statut d'une entreprise.
Qui seront les membres de l'association à part vous ? Qui sera au bureau ?

Par **Mari1973**, le **11/08/2011** à **15:30**

Bonjour, et merci de vous intéresser à mon problème!
Je pensais mettre mon mari président et moi je donnerai les cours, mais je ne sais pas comment faire. La mairie à l'air intéressé par ce projet et je dois bientôt les rencontrer, mais j'aimerais être opérationnelle sur tout ce qui est statut.

Merci encore